

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission ad hoc

Nouvelle loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux

La commission parlementaire recommande unanimentement au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de loi

À l'issue de huit séances, la commission préavise favorablement l'exposé des motifs et projet de loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) ainsi que plusieurs rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

La commission a réalisé un travail approfondi, qui a nécessité plus d'une quinzaine d'heures de débats. Elle a mené ses travaux dans un état d'esprit de consensus et de recherche du compromis, puis a émis une recommandation d'entrée en matière unanime et majoritairement soutenue quant au vote final sur le projet de loi.

Le défi majeur de ce dernier consiste à conjuguer des exigences *a priori* contradictoires : d'une part, préserver le climat grâce à une baisse des émissions de CO2 via un système de bonus et de malus ; d'autre part, être en phase avec les besoins et attentes de la population en termes de mobilité, en particulier des familles.

Dans la foulée de discussions nourries et constructives, les commissaires ont eu l'opportunité de mettre en évidence plusieurs positions divergentes, lesquelles ont toutefois permis d'aboutir à des compromis. A cet égard, nombre de problématiques ont fait l'objet d'intenses échanges, dont entre autres :

- les critères de taxation définis par l'administration en ce qui concerne les véhicules automobiles ;
- les barèmes de calculs afférents d'une part, aux voitures automobiles de transports légères, plus précisément les voitures de livraison, tracteurs, tracteurs à sellette, chariots à moteur ; d'autre part, aux voitures automobiles de transports lourdes et aux tracteurs à sellette lourds ;
- les pourcentages de majoration ou de diminution de la taxe annuelle des

voitures automobiles de transports différents de ceux proposés dans le projet initial.

Afin que l'ensemble de la population vaudoise et des parties concernées puissent rapidement bénéficier des avancées prévues dans cette base légale, les membres de la commission émettent le souhait que le projet de loi puisse être débattu au Grand Conseil dans le courant du premier trimestre 2023.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 décembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Denis Corboz, Président de la commission, [denis.corboz\(at\)gc.vd.ch](mailto:denis.corboz(at)gc.vd.ch)

LIENS

[Rapport de la commission](#)